



La Cour Suprême argentine annule le verdict d'un tribunal contre Cristina Fernández



Buenos Aires, 16 mars (RHC)- La Cour Suprême de Justice de l'Argentine a émis une sentence contre le Tribunal Oral et Fédéral 9, qui l'empêche de poursuivre le procès contre l'ex-présidente argentine Cristina Fernández car il n'a jamais été habilité pour s'occuper de l'affaire.

La Cour a ordonné la répétition du tirage au sort pour l'assignation de l'affaire à une nouvelle cour.

Elle a également décidé de réviser les trois dossiers présentés comme preuves contre Cristina Fernández et contre des ex candidats à la présidence pour une présumée occultation de l'attentat de la dite affaire AMIA, en 1994, et détournement de fonds de travaux publics.

Après la mesure légale qui favorise l'actuelle sénatrice argentine , l'affaire est paralysée et une sentence ne pourra pas être émise jusqu'à ce que la cour assigne l'affaire à un autre tribunal.